



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 27 juin 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.
Date de convocation : 16/06/2025 Date d'affichage : 30/06/2025	Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Ludivine GERARDIN, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. Excusés : Claude COMTE, Jean-Michel GRAS,
VOTE	Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.
Abstention	0
Contre	0
Pour	9

DELIBERATION 2025-17

Modification du règlement du cimetière - espace cinéraire

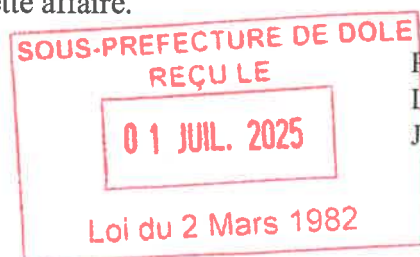
Le règlement du cimetière d'Offlanges a été validé par délibération n°2012-41, et établi par arrêté n°2012-10,

Il convient de préciser l'article 12 concernant l'espace cinéraire, suite à l'installation de la plaque du jardin du souvenir,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **PRECISE** l'article 12 du règlement, dans la partie Jardin du Souvenir :
 - **Plaque d'identité** la plaque sert à rappeler la mémoire du défunt, elle fera office de sépulture, pour que les proches puissent se recueillir,
 - **Format de la plaque** la plaque pourra être en bronze, granit, marbre ou aluminium, de dimension 16cm par 11cm,
 - **Inscription sur la plaque** l'inscription devra obligatoirement indiquer les nom et prénoms, date de naissance et date de décès,
 - **fixation de la plaque** elle sera collée et non pas vissée sur la plaque communale du Jardin du souvenir, installée à cet effet.

- ✓ **AUTORISE** le maire à modifier le règlement par arrêté et à signer tout document afférent à cette affaire.



Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

